
4. EDUCATION

« Avancer vers le but de l'égalité d'accès à l'éducation en prenant des mesures pour éliminer la discrimination sur la base du genre à tous les niveaux de l'éducation ...; ... fournir un accès universel à l'éducation de base et s'assurer de l'achèvement de l'éducation primaire par au moins 80 pour cent des enfants en âge d'aller à l'école primaire ; supprimer l'écart entre les genres dans l'éducation scolaire primaire et secondaire ...; fournir un accès universel à l'éducation primaire dans tous les pays ...; Eliminer les disparités entre les genres dans l'accès à tous les domaines de l'éducation tertiaire ...; Augmenter l'inscription et les taux de maintien des filles par ... des moyens pour minimiser le coût de l'éducation des filles pour leurs familles et faciliter la capacité des parents à choisir d'éduquer leurs filles ; Promouvoir des modalités d'éducation qui éliminent toutes les barrières qui entravaient la scolarisation des adolescentes enceintes et des jeunes mères. ... Eliminer les disparités entre les genres dans l'alphabétisation fonctionnelle et de base ; ... Diversifier les filières vocationnelles et techniques et améliorer l'accès et le maintien des filles et des femmes dans l'éducation et les domaines de formation vocationnelle comme la science, les mathématiques, l'ingénierie, les sciences environnementales et la technologie, les technologies de l'information et la haute technologie, ainsi que la formation au management. »¹ [*Programme d'action de Beijing*]

Le droit à l'éducation est inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme² et dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant³ des Nations Unies. En reconnaissant ce droit, la Convention recommande aux gouvernements de rendre l'éducation primaire obligatoire et librement accessible à tous, de rendre l'éducation secondaire et supérieure accessible à tous sur le critère de capacité et de prendre des mesures pour encourager une participation régulière dans les écoles et réduire les taux d'abandon⁴. De plus, la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'Enfant a appelé les gouvernement à prendre « des mesures spéciales en faveur des filles, des enfants brillants et des enfants désavantagés »⁵.

En sus de l'argument du respect des droits de l'Homme, depuis l'adoption du Programme d'Action de Beijing en 1995⁶, il est maintenant largement reconnu que la promotion de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes sont également importantes pour atteindre un développement économique durable. Supprimer les disparités entre les genres dans la réussite en matière d'éducation impacte positivement la productivité de la main d'œuvre actuelle et les futures performances économiques d'un pays, ainsi que son bien-être social et politique.

Une étude approfondie des documents académiques sur les retours sur investissements privés dans l'éducation a conclu que, dans l'ensemble, les femmes ont un taux de retour de l'éducation plus élevé que les hommes – un taux de 11.7 pour cent comparé à 9.6 pour cent pour une année supplémentaire d'éducation⁷. Le taux de retour sur l'éducation est plus haut pour les femmes dans l'éducation primaire, secondaire et tertiaire. L'étude souligne que le retour d'une année de scolarisation supplémentaires pour les femmes au **Rwanda** (24.4 pour cent) et en **Afrique du Sud** (23.3 pour cent) étaient les plus élevés des 139 pays pour lesquels des données étaient disponibles.

Les effets économiques de l'éducation des filles cités ci-dessus peuvent être enrichis des effets potentiels des changements démographiques. Il existe des preuves que le taux de fécondité est inversement corrélé à l'éducation des femmes dans pratiquement toutes les populations⁸. Un déclin dans le nombre d'enfants réduit le taux de dépendance économique des jeunes⁹, augmentant la part de la population en âge de travailler et le revenu *per capita* national¹⁰. Une fécondité réduite peut aussi augmenter la quantité de ressources à disposition de chaque enfant, ce qui aura des effets bénéfiques à long terme sur la croissance

¹ Nations Unies (1995 : paragraphes 80 (a)-(c) ; 80(f)-(g) ; 81(c) ; et 81(e)).

² Nations Unies (1948 : Article 26).

³ Nations Unies (1989 : Article 28(1)).

⁴ *Ibid.*

⁵ Organisation de l'Unité Africaine (1990 : Article 11(3)(e)).

⁶ Nations Unies (1995 ; paragraphe 69).

⁷ Montenegro et Patrinos (2014).

⁸ Schultz (2002).

⁹ Le taux de jeunes en dessous de 16 ans par rapport aux 16-64 ans.

¹⁰ Canning et Shultz (2010).

économique, quand des enfants en meilleure santé et mieux éduqués entreront sur le marché du travail¹¹.

En plus de retours économiques plus élevés, la scolarisation féminine apporte des bénéfices sociaux et politiques à l'ensemble de la société. L'éducation des filles est associée à des taux de mortalité maternelle et infantile moins élevés, à une réduction de l'incidence de l'infection par le VIH, à des taux de mariages d'enfants réduits, à l'augmentation de la scolarisation des enfants et à l'augmentation de la participation politique des femmes¹². Une étude des preuves récentes au niveau micro a conclu que : (a) l'éducation des mères et des pères est importante en rapport à la mortalité infantile et d'autres conséquences sur l'enfant ; (b) la possession du revenu ou des biens par les femmes est associée à de plus grandes améliorations dans la santé des enfants et des dépenses en relation plus importantes consacrées aux nutriments du foyer, à la santé et au logement, comparé à la possession des biens et revenus par les hommes ; et (c) les dirigeants féminins réussissent mieux à répondre aux besoins des femmes que les hommes¹³. En outre, Robert Barro a montré que la démocratie est négativement et significativement corrélée aux disparités dans l'accomplissement du primaire entre hommes et femmes, et conclut que « étendre l'opportunité d'éducation aux femmes va de pair avec une structure sociale globalement plus participative et, de ce fait, plus réceptive à la démocratie »¹⁴.

Le Programme d'Action de Beijing n'appelle pas seulement à un accès universel à l'éducation de base et à la suppression de l'écart entre les genres dans l'éducation primaire et secondaire, mais aussi à éliminer les disparités de genre dans l'accès à tous les domaines de l'éducation tertiaire, améliorant l'accès des femmes aux formations spécialisées, à la science et à la technologie, et à la continuation de l'éducation, en développant une éducation et formation non-discriminatoire et en allouant des ressources budgétaires appropriées pour éliminer les barrières à l'éducation (cf. citation ci-dessus). L'*Agenda 2030 pour le Développement Durable* adopté en 2015 inclut l'Objectif de Développement Durable 4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », qui renforce les engagements du Programme d'Action de Beijing. Les buts de l'ODD 4 liés au genre sont résumés dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Objectifs d'éducation liés au genre de l'Objectif de Développement Durable 4

Domaine prioritaire	Objectif ODD 4 pour 2030
Tous les niveaux d'éducation et de formation spécialisée	○ Éliminer les disparités de genre dans l'éducation et assurer un accès égal à tous les niveaux d'éducation et formations spécialisées. ○ Construire et améliorer des infrastructures adaptées aux enfants, aux handicapés et aux deux genres et fournir à tous des environnements d'apprentissage sûrs, non-violents, inclusifs et efficaces.
Éducation préscolaire	Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire.
Éducation primaire et secondaire	Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.
Éducation tertiaire	Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
Éducation spécialisée et technique	Augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

¹¹ *Ibid.*

¹² Sperling et Winthrop (2016).

¹³ Duflo (2012).

¹⁴ Barro (1999).

Alphabétisation

Veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

Ce chapitre se penche sur la composante Education de l'IDISA. La composante Education de l'IDISA fait partie du Bloc Social à la fois de l'Indicateur de la Condition de la Femme (ICF) et de l'AWPS. Il consiste en six indicateurs dans l'ICF – les taux d'inscriptions préscolaire, primaire, secondaire et tertiaire, le taux d'accomplissement du primaire et le taux d'alphabétisme des 15-24 ans. Les politiques luttant contre l'abandon des femmes et l'éducation aux droits de l'Homme sont évalués dans l'AWPS.

BOITE 1 TAUX D'INSCRIPTION BRUT ET NET

L'inscription dans l'éducation peut être mesurée sur une base brute ou nette.

Taux d'Inscription Brut (TIB)

Définition : Le nombre d'élèves inscrits à un niveau d'éducation donné, sans prise en compte de l'âge, exprimé en pourcentage de la population officielle dont l'âge correspond à ce niveau d'éducation scolaire.

Calcul : $TIB = (\text{nombre d'élèves inscrits à un niveau d'éducation donné sans prendre en compte leur âge} / \text{population de l'âge correspondant officiellement au niveau d'éducation donné}) \times 100$.

Note : Le TIB peut dépasser 100% en raison des admissions tardives et/ou des redoublements.

Taux d'Inscription Net (TIN)

Définition : Le nombre total d'élèves de la classe d'âge théorique d'un niveau d'éducation donné inscrits à ce niveau, exprimé comme un pourcentage de la population totale de cet âge.

Calcul : $TIN = (\text{nombre d'élèves inscrits qui font partie de la classe d'âge officielle d'un niveau d'éducation donné} / \text{population totale de cette classe d'âge}) \times 100$

Notes : (a) Ne peut pas excéder 100% en théorie ; (b) n'est pas pertinent pour l'éducation tertiaire en raison des difficultés à déterminer une classe d'âge appropriée à cause des larges variations dans les durées des programmes à ce niveau d'éducation.

Source : Glossaire de l'Institut de Statistiques de l'UNESCO. Disponible ici : <http://uis.unesco.org/fr/glossary>

Education préscolaire

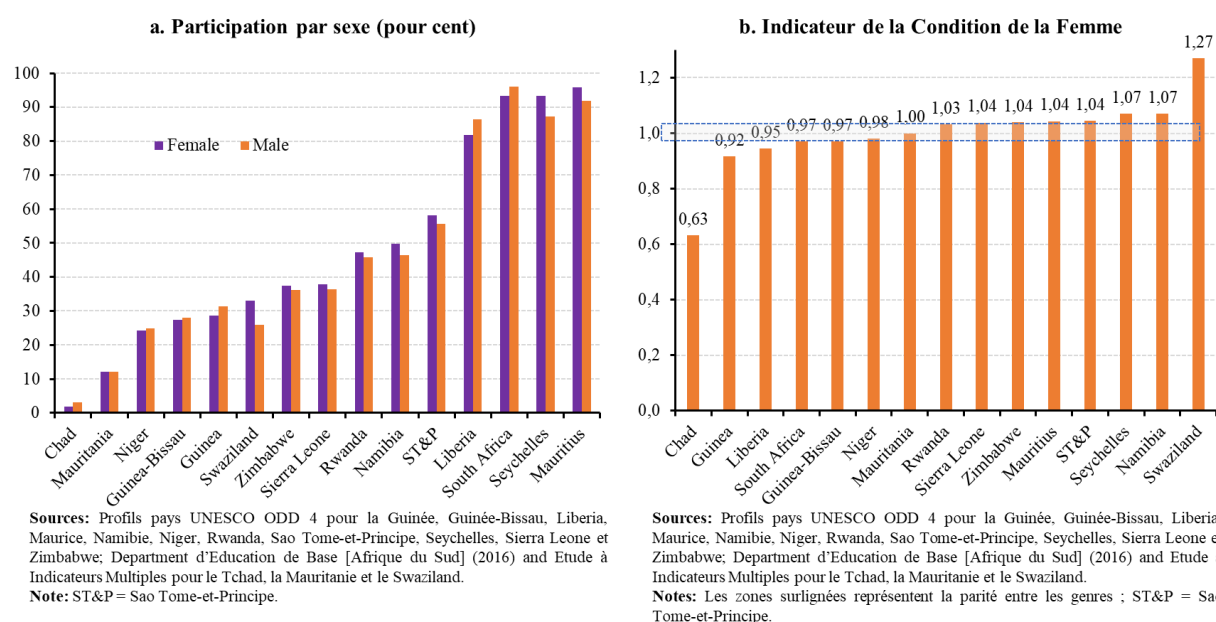
L'accès à une éducation de qualité dans la petite enfance a un effet positif sur les résultats de l'éducation primaire des enfants, y compris en augmentant la probabilité d'inscription, en évitant les redoublements et abandons et en améliorant les performances académiques¹⁵. Ces effets sont spécialement marquants pour les enfants désavantagés, ce qui comprend les enfants issus de familles à bas revenus. En plus de bénéficier directement aux enfants, une éducation et des soins publiquement financés et de qualité pour la petite-enfance sont un moyen important pour redistribuer le travail non-payé dans les foyers vers la sphère publique¹⁶. Etant donné que les femmes et aînés de fratries, plus particulièrement les filles, sont les principaux fournisseurs de soin non-payé aux enfants, l'accès à une éducation de qualité pour la petite enfance peut laisser aux femmes et aux filles plus de temps, qui peut être utilisé à participer de façon plus efficace à l'éducation, à la main d'œuvre et à la politique.

¹⁵ UNESCO (2015a).

¹⁶ Fontana et Elson (2014).

Calculer les taux de participation à l'éducation préscolaire et les comparer entre pays est très difficile. Cela est dû au fait que les classes d'âges et les âges de début de scolarité ne sont pas standardisés et que l'éducation préscolaire prend des formes diverses dans différents pays¹⁷. L'UNESCO et l'UNICEF compilent des informations sur l'apprentissage organisé un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire dans le cadre des Profils Pays de l'ODD 4 et de l'*Enquête à Indicateurs Multiples*, respectivement. Sur ces mesures, les taux d'inscription à l'éducation préscolaire s'étendent de moins de 20 pour cent au **Tchad** et en **Mauritanie** à plus de 80 pour cent au **Libéria**, à **Maurice**, aux **Seychelles** et en **Afrique du Sud** pour les deux sexes (Graphique 1a). Les filles sont sévèrement désavantagées par rapport aux garçons en termes d'inscription à l'éducation préscolaire au **Tchad**, avec un score ICF de 0.61, alors qu'il y a une légère disparité entre les genres au désavantage des filles en **Guinée** et au **Libéria** (Graphique 1b). La parité est établie entre les genres en **Guinée-Bissau**, au **Niger**, en **Mauritanie**, au **Rwanda** et en **Afrique du Sud**, avec des scores ICF entre 0.97 et 1.03. En **Afrique du Sud**, 45.3 pour cent des garçons et 46.1 pour cent des filles en dessous de quatre ans étaient présents dans les infrastructures de développement pour la petite enfance en 2015¹⁸, ce qui se traduit par un ICF de 1.02. La même année, 93.3 pour cent des filles inscrites en Cours Préparatoire avaient suivi la classe R (une année préscolaire antérieure au primaire) comparé à 96.1 pour cent des garçons¹⁹, donnant un ICF de 0.97. Les garçons sont significativement désavantagés relativement aux filles au **Swaziland**, avec un score ICF de 1.27.

Graphique 1 : Taux de participation dans l'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée en cours préparatoire) par sexe et Indicateur de la Condition de la Femme (ICF), 2010-2016.



Le taux d'inscription moyen dissimule de grandes variations au sein des pays. Les jeunes garçons et filles des zones rurales, dont les familles sont moins aisées et dont les mères ont seulement atteint l'éducation primaire ou moins ont tendance à avoir un accès réduit à l'éducation préscolaire. Au **Swaziland**, où le programme de *Soin et d'Education pour la Petite Enfance* est principalement détenu par le secteur privé et avec moins de 1 pour cent du budget du Ministère de l'Education alloué à ce secteur, 50 pour cent des inscrits dans l'éducation préscolaire sont issus des foyers du quintile le plus aisé, comparé à 21 pour cent

¹⁷ UNESCO (2016).

¹⁸ Département de l'Education de Base [Afrique du Sud] (2016).

¹⁹ *Ibid.*

issus des foyers du le quintile le plus pauvre²⁰. Les figures correspondantes étaient de 63 pour cent contre 21 pour cent à **Sao Tomé-et-Principe** ; 41 pour cent contre 2 pour cent en **Mauritanie** ; 34 pour cent contre 17 pour cent au **Zimbabwe** ; et 16 pour cent contre 1 pour cent au **Tchad**.

En outre, bien que 65 pour cent des enfants intégrant le Cours Préparatoire aient suivi une éducation préscolaire en 2014 au **Swaziland**, environ 40 pour cent et 35 pour cent des enfants des régions principalement rurales de Loubomo et Shiselweni avaient fait de même²¹. A **Sao Tomé-et-Principe**, 52 pour cent des enfants de 36 à 59 mois et ceux dont les mères ont reçu une éducation secondaires ou supérieure assistaient à des programmes organisés d'éducation de la petite enfance, comparé à 29 pour cent des enfants dont les mères n'ont reçu qu'une instruction primaire ou moins²².

La qualité de service varie également au sein des pays. Aux **Seychelles**, une étude menée par l'Institut pour le Développement de la Petite Enfance en 2013 a révélé que les structures d'accueil informelles et à domicile varient largement en termes de qualité²³. Même quand les services sont fournis gratuitement par l'Etat, l'accès et la qualité de service peuvent être insuffisants en raison de la sensibilisation limitée des parents, d'infrastructures et de formation du personnel inadéquates, du manque du normes et d'une application faible des normes existantes. L'encadré 2 détaille les politiques d'Education et de Protection de la Petite Enfance en **Namibie**, au **Rwanda**, aux **Seychelles** et au **Swaziland** visant à promouvoir un accès équitable et de qualité.

ENCADRE 2 POLITIQUES D'EDUCATION ET DE PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE (EPPE) EN NAMIBIE, AU RWANDA, AUX SEYCHELLES ET AU SWAZILAND

D'après l'UNESCO, l'éducation de la petite enfance « fournit des activités d'apprentissage et d'éducation avec une approche holistique pour soutenir dès le début le développement cognitif, physique, social et émotionnel de l'enfant et ... pour les préparer à l'entrée dans l'éducation primaire ». L'éducation de la petite enfance n'est que l'une des composantes de l'EPPE.

Namibie. Une étude réalisée par le Ministère de l'Education, des Arts et de la Culture en 2015 recommande que des programmes de Développement de la Petite Enfance (DPE) pour les enfants de 0 à 4 ans soient intégrés au secteur de l'éducation formelle en liant un centre DPE à chaque école primaire. De même, une classe préscolaire devrait être établie dans chaque école primaire pour les enfants âgés de 5 à 6 ans. Tous les centres DPE et préscolaires devraient suivre un curriculum formel, et tous les enseignants devraient être formés spécifiquement à l'enseignement de ces niveaux et équipés des supports d'enseignement nécessaires.

Rwanda. La *Politique de la Petite Enfance, 2011* définit le Développement de la Petite Enfance (DPE) comme un ensemble de processus et mécanismes par lesquels les enfants grandissent de leur préconception à l'âge de six ans et se développent physiquement, mentalement, émotionnellement, moralement et socialement. L'éducation préscolaire vise à améliorer la préparation à l'école des enfants âgés de 3 à 6 ans. La plupart des écoles préscolaires sont communautaires et hébergées dans les écoles publiques et, depuis l'année scolaire 2014, sont classées comme publiques. Le programme de préparation à l'école met à disposition une classe préscolaire dans chaque école primaire publique et subventionnée par le gouvernement, pour une année avant l'entrée de l'enfant dans l'éducation primaire. La communauté fournit les salaires des enseignants et le gouvernement offre des équipements d'enseignement, d'apprentissage et de jeux comme des kits DPE, des livres et des craies. Le nombre d'écoles préscolaires publiques a augmenté de 2 en 2013 à 1,420 en 2014 alors que le nombre d'écoles préscolaires privés a chuté de 2,047 en 2013 à 1,011 en 2014. Le taux d'inscription net dans l'éducation préscolaire a augmenté de 6.1 pour cent en 201 à 13.3 pour cent en 2014.

²⁰ UNICEF (2016).

²¹ Ministère de l'Education et de la Formation [Swaziland] (2014). Les données sont incomplètes vu que les institutions d'éducation préscolaires ne sont pas encore contraintes à fournir des données au Ministère au sein d'un recensement annuel.

²² Institut National de Statistiques [Sao Tome-et- Principe] (2016).

²³ Ministère de l'Education [Seychelles] (2015).

Seychelles. Les enfants âgés de 3 ans et 3 mois à 5 ans et 3 mois sont pris en charge dans des crèches, qui correspondent aux deux années précédant directement l'entrée dans les écoles primaires. L'éducation à la crèche est gratuite dans les institutions gérées par l'Etat et disponible dans toutes les régions. Pour les enfants en dessous de trois ans, il existe deux formes principales d'éducation et de structures de garde privées : les centres de garde de jour qui sont supervisés par le Ministère de l'Education et les services de garde d'enfants. En plus, beaucoup de familles confient leurs enfants à des membres de la famille, spécialement les grand-mères, ou emploient une personne à domicile pour garder l'enfant. Depuis 2015, toutes les structures d'accueil de la petite enfance sont régulées par l'Institut pour le Développement de la Petite Enfance, établi par le *Décret sur l'Institut pour le Développement de la Petite Enfance, 2014*. Les principales fonctions de l'Institut sont de : (a) conseiller le gouvernement sur le développement des politiques, directives et normes de régulation des services de garde d'enfants ; (b) enregistrer les bourses ; (c) s'assurer que les éducateurs respectent les directives et normes de la garde d'enfant et mettent en œuvre les règlements prescrits ; et (d) superviser et évaluer les établissements de garde d'enfants et les services fournis par les éducateurs.

Swaziland. Le gouvernement a mis en place les actions suivantes pour répondre à des taux d'inscription bas et améliorer la qualité de l'EPPE : (1) inscription des centres EPPE depuis 2008 avec comme objectif d'instituer leur régulation ; (2) lancement des *Normes d'Apprentissage et de Développement Précoce* en 2014 ; (3) renforcement de la supervision et du suivi des centres EPPE aux niveaux régional et national ; (4) mise en place d'un programme de diplôme en 3 ans et à mi-temps pour les enseignants EPPE lors de la Formation des Enseignants de Ngwane en 2013/2014 ; (5) campagnes de sensibilisation régionales pour créer une demande pour les programmes EPPE ; et (6) établissement d'une Commission EPPE pour planifier, coordonner, suivre et évaluer les provisions et la qualité des services EPPE, des normes et des activités. Le gouvernement prévoit d'intégrer une Classe 0 dans chaque école primaire à travers le pays.

Sources : Ministère de l'Education [Seychelles] (2015), Ministère de l'Education, des Arts et de la Culture [Namibie] (2016), Ministère de l'Education et de la Formation [Swaziland] (2015) and Ministère de l'Education [Rwanda] (2011).

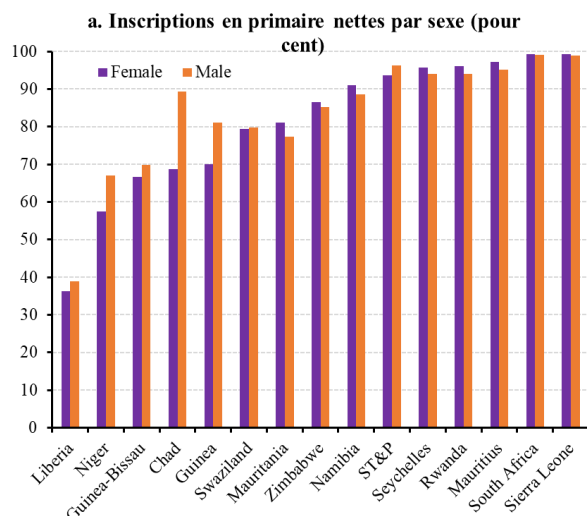
Education Primaire

Inscription

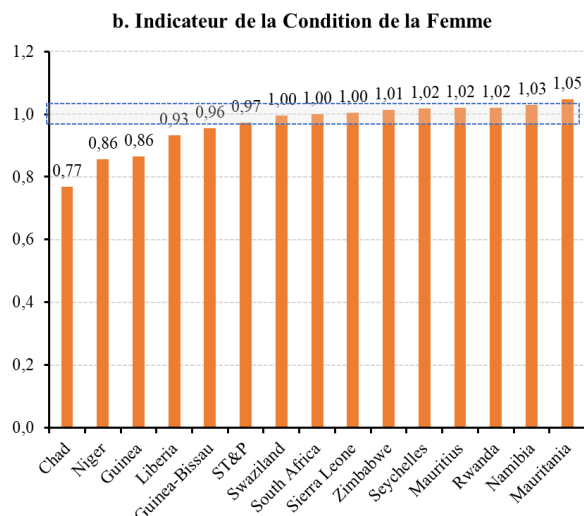
Les taux d'inscription nets étaient supérieurs à 90 pour cent pour les deux sexes à **Maurice**, au **Rwanda**, à **Sao Tomé-et-Principe**, aux **Seychelles**, au **Sierra Leone** et en **Afrique du Sud**, et pour les filles en **Namibie** (Graphique 2a). Au **Libéria**, les taux d'inscription nets en 2015 étaient en dessous de 40 pour cent pour garçons et filles à la fois, alors que le taux pour les filles au **Niger** était en dessous de 60 pour cent. **Maurice**, la **Namibie**, le **Rwanda**, **Sao Tomé-et-Principe**, les **Seychelles**, le **Sierra Leone**, l'**Afrique du Sud**, le **Swaziland** et le **Zimbabwe** ont atteint la parité entre les genres en termes d'inscriptions nettes au primaire, avec des scores ICF entre 0.97 et 1.03 (Graphique 2b). La **Guinée** (20 pour cent), le **Libéria** (20 pour cent) et le **Niger** (25 pour cent) ont amélioré leurs scores ICF d'au moins 20 pour cent entre 1999/2000 et 2014/2015²⁴. La **Mauritanie** avait une légère disparité entre les genres en défaveur des garçons en 2015 avec 105 filles pour tous les 100 garçons inscrits à l'éducation primaire. Le **Tchad** avait un ICF de 0.77, alors que la **Guinée** et le **Niger** avaient des scores ICF de 0.86.

Graphique 2 : Inscriptions nettes en primaire par sexe et Indicateur de la Condition de la Femme (ICF), 2010-2015.

²⁴ Base de données de l'Institut de Statistiques UNESCO.



Sources: rapports pays AGDI et Département de l'Éducation de Base [Afrique du Sud] (2016).
Note: ST&P = Sao Tome-et-Principe.



Sources: rapports pays AGDI et Département de l'Éducation de Base [Afrique du Sud] (2016).
Notes: Les zones surlignées représentent la parité entre les genres ; ST&P = Sao Tome-et-Principe

Achèvement

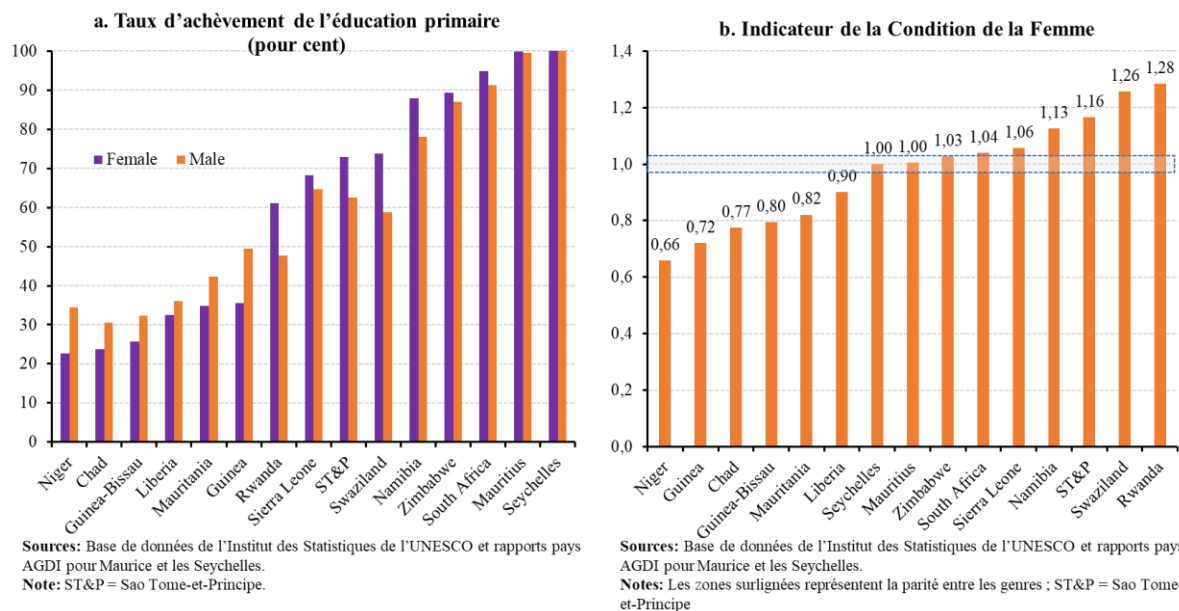
En plus de l'inscription, l'accès à l'éducation primaire devrait inclure la progression et le maintien tout au long de l'école primaire. Pour s'assurer que la mesure de l'achèvement de la scolarité est comparable entre les pays étudiés, le Graphique 3 utilise des données de la base de données de l'Institut des Statistiques de l'UNESCO quand elles sont disponibles²⁵. Les taux d'achèvement du niveau primaire étaient supérieurs à 80 pour cent pour les deux sexes à **Maurice**, aux **Seychelles**, en **Afrique du Sud** et au **Zimbabwe**, et pour les femmes en **Namibie** (Graphique 3a). Les taux d'achèvement étaient inférieurs à 40 pour cent au **Tchad**, en **Guinée-Bissau**, au **Libéria** et au **Niger** pour les deux sexes, et pour les filles en **Guinée** et en **Mauritanie**.

Il y a parité entre les genres dans les taux d'accomplissement de l'éducation primaire à **Maurice**, aux **Seychelles** et au **Zimbabwe** avec des scores ICF entre 0.97 and 1.03 (Graphique 3b). Il y a une disparité entre les genres importante en faveur des garçons au **Tchad**, en **Guinée**, en **Guinée-Bissau** et au **Niger**, avec le ICF de ce dernier s'élevant à 0.66. En **Namibie**, au **Rwanda**, à **Sao Tomé-et-Principe** et au **Swaziland**, il y a une disparité entre les genres importante en faveur des filles. En **Guinée**, avec un ICF total de 0.72, l'ICF pour le taux d'accomplissement du quintile le plus pauvre était de 0.42, comparé à 0.84 pour le quintile le plus riche²⁶.

Graphique 3 : Taux d'achèvement de l'éducation primaire par sexe et Indicateur de la Condition de la Femme (ICF), 2007-2015.

²⁵ L'Institut de Statistiques de l'UNESCO définit le taux d'achèvement de l'éducation primaire comme le pourcentage d'une cohorte d'enfants ou de jeunes âgés de 3 à 5 ans de plus que l'âge officiel de la dernière classe de chaque niveau qui a achevé de suivre cette classe.

²⁶ Base de données de l'Institut de Statistiques de l'UNESCO.



A la fois les taux d'achèvement et les scores ICF sont relativement bas pour le **Tchad**, la **Guinée**, la **Guinée-Bissau**, le **Libéria** et le **Niger** (Graphique 3). Le Graphique 2 souligne que cette relation est également pertinente dans le cas des taux d'inscription nets. Cela signifie que, dans les pays avec un taux d'inscription global bas, les filles ont moins de chances d'être inscrites et d'accomplir leur éducation primaire que les garçons.

Barrières à l'éducation des filles

En dépit des progrès effectués pour supprimer les écarts entre les genres dans l'inscription en primaire, d'importantes barrières à l'éducation des filles demeurent. L'une de ces barrières est la pauvreté et la marginalisation. Les enfants pauvres, et les filles spécifiquement, ont plus de risque de ne pas être inscrits à l'école primaire. En 2012, 5 pour cent des garçons les plus riches n'étaient jamais allés à l'école en **Guinée**, comparés à presque 65 pour cent des filles les plus pauvres²⁷. Les figures correspondantes étaient d'environ 20 pour cent et 60 pour cent pour le **Tchad** (pour 2010) et 15 pour cent et 70 pour cent pour le **Niger**. Dans ce dernier, les taux d'inscription sont disproportionnellement bas pour les filles issues de milieux ruraux et les populations nomades, ainsi que les filles victimes d'esclavage, descendantes d'esclaves et les handicapées²⁸. Au **Rwanda**, les filles handicapées, filles Batwa et filles réfugiées font l'expérience de barrières à l'éducation sociétales, infrastructurelles et économiques²⁹.

Une seconde barrière importante est liée aux coûts qu'entraîne l'éducation des enfants. Le coût principal associé à l'école sont les frais de scolarité. Il n'y a pas de frais de scolarité pour l'accomplissement du primaire dans tous les pays à l'exception de l'**Afrique du Sud**³⁰. Dans ce dernier pays, il n'y a pas de frais de scolarité dans les écoles du quintile 1 à 3 et dans les écoles publiques où une majorité des parents ont adopté une résolution en faveur de la gratuité³¹. Soixante-cinq pour cent des élèves présents dans les

²⁷ UNESCO (2015b).

²⁸ Nations Unies, Comité CEDAW (2017a : para. 28 (a)).

²⁹ Nations Unies, Comité CEDAW (2017b).

³⁰ Rapports Nationaux AGDI, ACPF (2016) et Base de données sur le Genre du World Policy Centre.

³¹ Département de l'Éducation de Base [Afrique du Sud] (2016). En Afrique du Sud, les écoles publiques doivent suppléer les dépenses gouvernementale en instituant des frais de scolarité. Chaque année, le Ministère de l'Éducation de Base détermine les quintiles des écoles publiques. Les écoles publiques du Quintile 1 sont les 20 pour cent d'écoles les plus pauvres et Quintile 5 les plus riches.

écoles en 2015 ne payaient pas de frais de scolarité³². La suppression des frais de scolarité amène généralement une augmentation des inscriptions. Au **Swaziland** par exemple, comme résultat de l'adoption du *Décret pour l'Education Primaire Gratuite, 2010*, les inscriptions totales en primaire ont augmenté de 7 pour cent de 231.555 en 2009 à une estimation de 247.717 en 2015³³.

Certains pays ont des lois rendant la scolarité obligatoire pour s'assurer que les enfants soient inscrits et présents à l'école primaire. La présence à l'école primaire est obligatoire pour tous les enfants en âge d'y aller dans tous les pays couverts par ce rapport³⁴. Cependant, les lois rendant la scolarité obligatoire peuvent avoir des effets limités sur les inscriptions si elles ne sont pas appliquées. Aux **Seychelles**, le *Décret pour l'Education, 2004*, prévoit des Officier de Présence Scolaire pour s'assurer que les enfants ayant l'âge requis soient présents à l'école. Un parent refusant de s'assurer que ses enfants d'âge scolaire s'y rendent régulièrement commet un délit et peut recevoir une amende. Aucune condamnation n'a été prononcée pour l'instant. A **Maurice**, un Système de Suivi des Elèves a été mis en place pour renforcer la présence obligatoire à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans.

Même quand il n'y a pas de frais de scolarité en raison d'une politique de gratuité, les parents font tout de même face à des barrières financières pour envoyer leurs enfants à l'école, qui peuvent décourager leur assiduité. Ce sont les frais indirects facturés par les écoles et les coûts indirect et d'opportunité de la présence à l'école (voir Encadré 3). Alors que certains de ces coûts sont similaires pour les garçons et les filles, d'autres sont plus élevés pour les filles, y compris le fait d'assurer que la sécurité des écoles pour les filles et les contraintes culturelles soient pris en compte, ainsi que le coût d'opportunité de la présence à l'école en termes de travail non payé, qui ne sera pas réalisé en raison de cette présence à l'école.

ENCADRE 3 LES COUTS LIES A L'EDUCATION DES ENFANTS POUR LES PARENTS

Une barrière majeure à laquelle les parents pauvres font face pour envoyer leurs enfants à l'école est celle des coûts inévitables. Les parents font face à quatre coûts principaux pour éduquer leurs enfants : (a) les frais de scolarité directs ; (b) les frais de scolarité indirects ; (c) les coûts indirects liés à la présence en classe comprenant les transports et les vêtements ; et (c) les coûts d'opportunité de la présence à l'école comprenant l'absence de contribution aux revenus du foyer et le travail non rémunéré. Ils sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau B1. Les coûts liés à l'éducation et leurs effets sur les filles

Type de coût	Exemples	Conditions dans lesquelles il est plus élevé pour les filles que pour les garçons
Frais directs	Frais de scolarité	✗
	Autre frais comprenant les livres, stylos et uniformes	✗
Frais indirects	Associations de parents d'élèves	✗
	Pour accompagner l'enfant à l'école	✓ Si la sécurité est un problème
	Pour compléter le salaire des enseignants	✗
	Pour trouver un hébergement sécurisé pour les enseignantes	✓ Si les enseignantes jouent un rôle d'inspiration pour les filles
Coûts indirects	Transports	✓ Si la sécurité est un problème
	Vêtements	✓ Contraintes culturelles
	Nourriture	✗
Coûts d'opportunité	Travail non rémunéré comprenant la collecte de l'eau, du bois de chauffage, le soin aux membres âgés de la famille, aux malades et aux plus jeunes membres de la fratrie	✓ Traditionnellement, les filles ont plus probablement la charge de ces tâches que les garçons

³² Département de l'Education de Base [Afrique du Sud] (2016).

³³ Ministère de l'Education et de la Formation [Swaziland] (2015).

³⁴ Rapports Nationaux AGDI et base de données sur le genre du World Policy Centre.

	Contribution au revenu du foyer	Varie selon les normes sociales
--	---------------------------------	---------------------------------

Le coût de l'éducation des filles peut être réduit en diminuant ou en éliminant les frais de scolarité ; en fournissant des bourses au mérite et des allocations aux filles pour couvrir en partie ou totalement les coûts directs et indirects de la scolarité, et/ou qui compensent en partie les coûts d'opportunité de la présence des filles à l'école ; en fournissant des uniformes gratuits, des repas scolaires et des manuels ; en construisant de nouvelles écoles plus proches des domiciles des élèves potentielles et en fournissant aux élèves des moyens de transports vers l'école pour réduire le temps que les enfants passent à se rendre à l'école ; en fournissant des programmes de santé depuis l'école ; et en construisant des toilettes dans les écoles.

Sources : Analyses basées sur Herz et Sperling (2004), Kremer et Holla (2009) et Ganimian et Murnane (2016).

En plus du coût et de la pauvreté, les autres barrières à l'éducation des filles sont les normes culturelles et sociales, les mariages précoces, le bas niveau de sensibilisation à l'importance de l'école, l'insécurité sur les trajets pour aller et revenir des écoles, avoir à parcourir de longues distances pour aller et revenir de l'école, les écoles de mauvaise qualité, la violence scolaire, le manque d'infrastructures d'eau et d'hygiène adaptées, le manque d'enseignantes et l'utilisation de pratiques pédagogiques inappropriées³⁵. Les pratiques comme le mariage précoce, la violence de genre, la préférence pour l'éducation des garçons par rapport aux filles et la division genrée des tâches domestiques sont souvent des manifestations de normes de genres discriminatoire³⁶. Au Sierra Leone, la plupart des familles choisissent d'éduquer leurs garçons plutôt que leurs filles et leurs femmes en raison de la croyance selon laquelle l'éducation des garçons profite à leurs pairs, alors que celle des filles profite aux familles auxquelles ces filles seront unies par le mariage³⁷. Ces normes de genres peuvent aussi être transmises dans les supports d'apprentissage.

Ces barrières sont interdépendantes. Par exemple, si en raison de la pauvreté et/ou d'une variation du revenu, les parents font face à des contraintes financières qui les amènent à décider de retirer leurs enfants de l'école, les filles peuvent être désavantagées par rapport aux garçons s'il existe une préférence pour l'éducation des garçons en raison de normes sociales concernant les rôles associés aux genres, si les filles font face à un fardeau de tâches ménagères plus lourd, et s'il existe des inquiétudes quant à la sécurité associées à un manque de proximité des écoles et de transports sécurisés.

Tableau 2 : Barrières à l'éducation des filles mentionnées dans les plans du secteur de l'éducation, pays sélectionnés.

	Coûts d'opportunité	Coûts directs	Facteurs socio-culturels	Mariage précoce	Sensibilisation*	Pauvreté/malnutrition	Insécurité pour aller/revenir de l'école	Distance jusqu'à l'école	Ecoles de basse qualité	Violence scolaire	Manque de toilettes privées	Manque de points d'accès à l'eau	Manque d'enseignantes	Pratiques pédagogiques inappropriées
Guinée			●	●		●			●	●	●			
Niger	●		●	●		●							●	
Sierra Leone	●		●							●	●			
Zimbabwe	●	●	●	●	●		●			●	●	●		

Source : Partenariat Mondial pour l'Education (2017 : Annex 3).

Note : * bas niveau de sensibilisation à l'importance des écoles.

Le tableau 2 montre les barrières clés à l'éducation des filles mentionnées dans les plans du secteur de l'éducation en **Guinée**, au **Niger**, au **Sierra Leone** et au **Zimbabwe**. Les facteurs socio-culturels³⁸ sont mentionnés comme barrières dans les 4 pays, alors que les coûts d'opportunité, le mariage précoce, la

³⁵ Partenariat Mondial pour l'Education (2017).

³⁶ UNESCO (2015c).

³⁷ Ministère de la Prospérité Sociale, du Genre et des Enfants [Sierra Leone] (2014).

³⁸ Les plans ne sont pas explicites sur la définition des facteurs sociaux-culturels..

violence scolaire et le manque de toilettes privées sont chacun mentionnés dans 3 des plans nationaux. La distance jusqu'à l'école et les pratiques pédagogiques inappropriées n'étaient pas mentionnées en tant que barrières.

Education secondaire et tertiaire

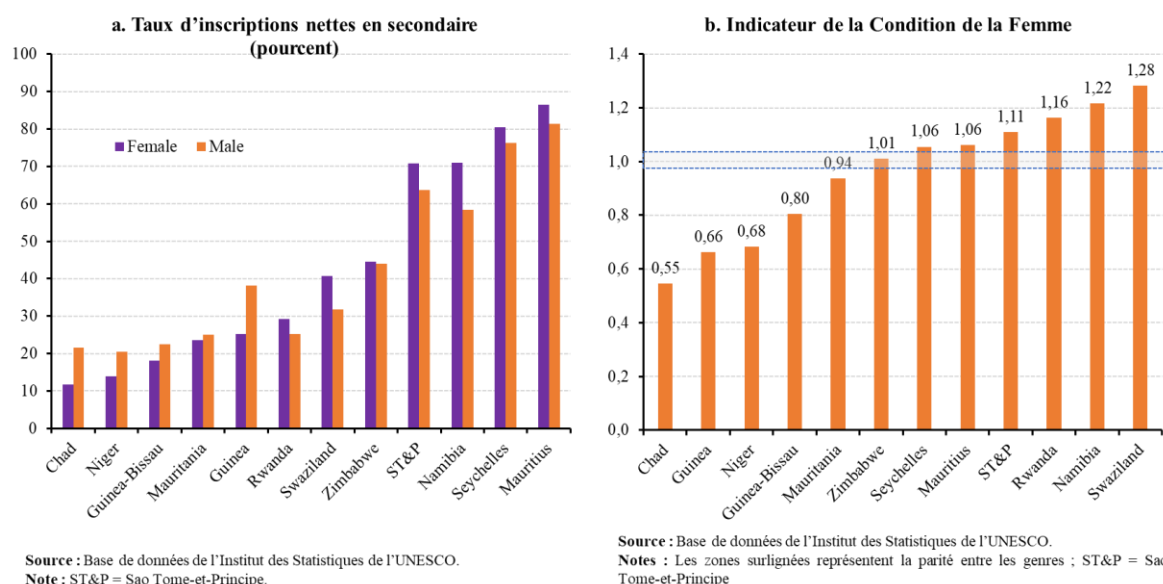
« Les Etats signataires doivent mettre en place des actions positives spécifiques pour promouvoir l'éducation et la formation des femmes à tous les niveaux et dans toutes les disciplines, particulièrement dans les domaines de la science et de la technologie »³⁹.

Obtenir la parité entre les genres au niveau primaire offre une bonne opportunité pour les garçons et les filles de suivre des institutions secondaires et tertiaires et d'acquérir les compétences qui les rendront capables de participer efficacement au marché du travail formel. Les données sur les inscriptions dans les niveaux d'éducation secondaire et tertiaire couvertes par ce rapport sont plus limitées que celles relatives aux inscriptions en primaire

Education secondaire

Des 12 pays ayant des données sur les inscriptions nettes dans l'éducation secondaire pendant la période 2010-2015, seul le **Zimbabwe** a atteint la parité (Graphique 4b). Six pays – **Maurice**, la **Namibie**, le **Rwanda**, **Sao Tome-et-Principe**, les **Seychelles** et le **Swaziland** – avaient un ICF de plus de 1.03, signifiant que les garçons sont désavantagés. A **Maurice**, les filles ont plus de chances que les garçons d'être inscrites au niveau secondaire parce qu'elles sont généralement plus performantes que les garçons lors des examens du Certificat d'Education Primaire, à la fin de la scolarité primaire. En 2014, le taux de réussite des filles était de presque 80 pour cent contre 67 pour cent pour les garçons. En **Namibie** (ICF de 1.22) et au **Swaziland** (ICF de 1.26), les garçons sont sévèrement désavantagés. Les femmes de **Maurice**, de **Namibie**, de **Sao Tomé-et-Principe** et des **Seychelles** avaient des taux d'inscription nets de plus de 80 pour cent (Graphique 4a).

Graphique 4 : Inscriptions nettes en secondaire par sexe et Indicateur de la Condition de la Femme (ICF), 2011-2015.



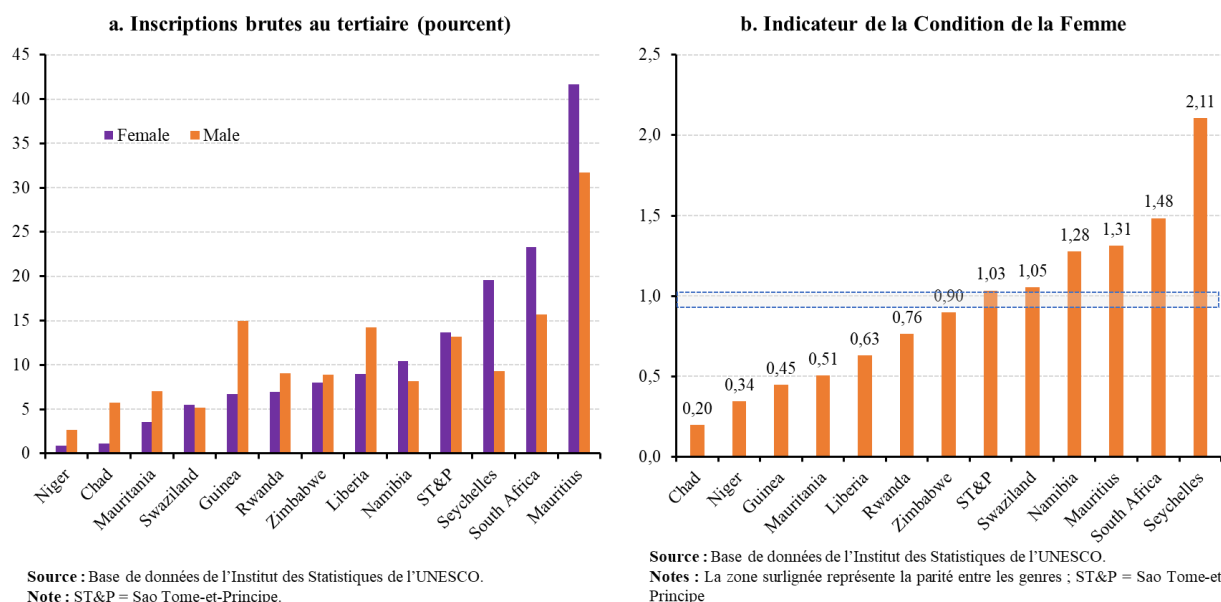
³⁹ Union Africaine (2003 : Article 12 (2)(b)).

Les filles sont sévèrement désavantagées au **Tchad** (ICF de 0.55), en **Guinée** (ICF de 0.66), au **Niger** (ICF de 0.68) et en **Guinée-Bissau** (ICF de 0.80). De même que pour l'éducation primaire, ces 4 pays et la **Mauritanie** ont des taux d'inscription parmi les plus bas de tous. Les taux d'inscription pour les filles dans ces pays sont inférieurs à 30 pour cent.

Education tertiaire

Calculer les taux d'inscription nets n'est pas approprié pour l'éducation tertiaire en raison des difficultés à déterminer une classe d'âge pertinente à cause des larges variations dans la durée des programmes à ce niveau d'éducation (voir Encadré 1). Les taux d'inscription bruts des filles s'étendaient de moins de 5 pour cent au **Tchad**, en **Mauritanie** et au **Niger**, à 42 pour cent à **Maurice** (Graphique 5a). Comme c'est le cas pour les taux d'inscription nets du primaire et du secondaire, un taux d'inscription global bas est associé à des disparités entre les genres en faveur des hommes au **Tchad**, en **Guinée**, en **Mauritanie** et au **Niger**, avec des scores ICF inférieurs à 0.70, et en faveur des femmes à **Maurice**, en **Namibie**, aux **Seychelles** et en **Afrique du Sud** (Graphique 5b).

Graphique 5 : Inscriptions brutes au tertiaire par sexe et par Indicateur de la Condition de la Femme (ICF), 2008-2015.



Le Rapport AGDI du **Rwanda** a noté que le score ICF relativement bas de 0.76 pour l'éducation tertiaire peut être expliqué par le nombre limité de filles atteignant le pallier de points nécessaires pendant les examens nationaux d'accès à l'éducation tertiaire publique. En retour, la mauvaise performance peut être attribuée aux attentes sociales, y compris le besoin de se marier pendant le début de la vingtaine, qui contraignent les jeunes femmes à consacrer un temps considérable à y répondre et ne leur laissent pas le temps adéquat à consacrer à leurs études.

Parmi ces jeunes femmes qui arrivent à intégrer des institutions d'éducation post-secondaires, une minorité s'inscrit dans les programmes de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques, même quand les taux d'inscription en tertiaire des pays sont biaisés en faveur des filles. Les jeunes femmes ont tendance à étudier les domaines des sciences sociales et des humanités, alors que les jeunes

hommes se concentrent sur la science, l'ingénierie et l'informatique. Cet état des lieux laisse les jeunes femmes relativement mal préparées pour le monde du travail, où les opportunités d'embauche sont de plus en plus limitées dans les sciences sociales et les humanités, comparativement à la science, à l'ingénierie et aux domaines technologiques.

Tableau 3 : Taux d'inscription bruts dans les institutions tertiaires au Swaziland, 2014.

Institutions d'éducation tertiaire	Inscriptions brutes			Pourcentage inscrit (%)	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Manzini Industrial Training Centre	185	26	211	87.7	12.3
Nhlangano Industrial Training Centre	81	21	102	79.4	20.6
Siteki Industrial Training Centre	71	36	107	66.4	33.6
Gwamile Vocational and Commercial Training Institute	127	37	164	77.4	22.6
Swaziland College of Technology	562	268	830	67.7	32.3
Limkokwing University of Technology	1,327	1,044	2,371	56.0	44.0
Southern Africa Nazarene University	502	719	1,221	41.1	58.9
Ngwane Teacher Training College	171	324	495	34.5	65.5
William Pitcher College	200	186	386	51.8	48.2
Swaziland Christian University	133	162	295	45.1	54.9
University of Swaziland	2,809	3,090	5,899	47.6	52.4
Total	6,168	5,913	12,081	51.1	48.9

Source : Rapport Annuel de Recensement de l'Éducation, 2014.

Note : Institutions offrant des cours à temps partiel, la police et les services correctionnels n'ont pas encore été inclus bien qu'ils offrent des opportunités d'inscription dans l'éducation tertiaire.

Au **Swaziland**, les femmes sont désavantagées en termes d'inscription aux institutions tertiaires fournissant des formations dans les domaines techniques et spécialisés (les 5 premières universités listées dans le Tableau 3) alors que l'opposé est vrai pour les institutions qui forment aux sciences de la santé et à la pédagogie, à part le William Pitcher College (Tableau 3). A **Maurice**, de tous les inscrits dans des cursus liés aux sciences et aux technologies en 2015, 61.5 pour cent étaient des hommes, malgré un nombre global de femmes inscrites dans l'éducation tertiaire plus élevé que celui des hommes (Tableau 4). Signe encourageant, plus de femmes que d'hommes ont étudié les mathématiques, la médecine et les sciences. Le nombre de femmes inscrites dans des cursus de sciences sociales et de l'éducation était respectivement 3 et 4 fois plus élevé que celui d'hommes.

Tableau 4 : Taux d'inscriptions brutes aux institutions tertiaire par domaine d'étude à Maurice, 2015.

Domaines d'étude	Inscriptions brutes			Pourcentage d'inscrits (%)	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Liés aux sciences et technologies	5,270	3,294	8,564	61.5	38.5
Ingénierie	1,682	403	2,085	80.7	19.3
Sciences de la Santé	246	366	612	40.2	59.8
Technologies de l'Information	2,205	1,011	3,216	68.6	31.4
Mathématiques	245	347	592	41.4	58.6
Médecine	481	568	1,049	45.9	54.1
Science	165	253	418	39.5	60.5
Autres	246	346	592	41.6	58.4
Autres	8,613	15,023	23,636	36.4	63.6
Comptabilité	2,562	3,602	6,164	41.6	58.4
Administration/Management	2,126	3,189	5,315	40.0	60.0
Finance/secteur bancaire	822	1,214	2,036	40.4	59.6

Business/Commerce/Marketing	509	797	1,306	39.0	61.0
Economie	188	342	530	35.5	64.5
Education	603	1,602	2,205	27.3	72.7
Langues	191	944	1,135	16.8	83.2
Droit	531	881	1,412	37.6	62.4
Sciences Sociales	120	456	576	20.8	79.2
Voyages/Hôtellerie/Tourisme	501	669	1,170	42.8	57.2
Autres	460	1,327	1,787	25.7	74.3
Total	14,095	18,493	32,588	43.3	56.7

Source : Commission d'Education Technique [Maurice] (2016).

Note : Inscriptions aux institutions publiques et privées, excluant l'auto-formation par la scolarisation à distance et les études à l'étranger.

Même si elles représentaient 58 pour cent des inscrits dans l'éducation tertiaire en **Afrique du Sud** en 2013, les femmes comptaient pour moins de 40 pour cent dans les domaines de la Science, de l'Ingénierie et de la Technologie, et plus de 70 pour cent en Humanités et Sciences Sociales, Education et Sciences de la Santé et Cliniques⁴⁰. Le pourcentage d'étudiants inscrits à l'Université de Namibie en 2012, d'après les facultés sélectionnées, suivait ce schéma : Faculté d'Humanités et Sciences Sociales (30 pour cent d'hommes et 70 pour cent de femmes) ; l'Ecole d'Infirmier et de Santé Publique (19 pour cent d'hommes et 81 pour cent de femmes) ; et l'Ingénierie et Technologies de l'Information (76 pour cent d'hommes et 24 pour cent de femmes)⁴¹.

Politiques pour améliorer l'éducation des filles

« Les Etats Signataires doivent prendre les mesures appropriées pour éliminer les discriminations contre les femmes et leur assurer des droits égaux à ceux des hommes dans le domaine de l'éducation et en particulier assurer, sur la base de l'égalité les hommes et les femmes, la réduction des taux d'abandon des étudiantes et l'organisation de programmes pour les filles et les femmes qui ont quitté l'école prématurément. »⁴²

Comme exposé précédemment, les retours sur investissement de suppression de l'écart entre les genres et de la promotion de l'éducation des filles sont évidents. Pour que les pays récoltent les bénéfices économiques, politiques et sociaux de l'amélioration de l'éducation des femmes, les gouvernements ont besoin d'identifier les causes à la racine des disparités entre les genres et d'investir dans des politiques et des programmes pour les supprimer, et de s'assurer que les filles s'inscrivent, suivent, restent et réussissent dans les écoles.

Les taux d'inscription bruts et nets peuvent cacher des taux d'abandon élevés dans le système éducatif. En général, les taux d'abandon restent élevés à la fois au primaire et au début du secondaire dans les pays étudiés.

En plus des barrières qui empêchent les filles de s'inscrire dans les écoles primaires détaillées ci-dessus, les grossesses adolescentes contribuent aussi au fait que les filles ne s'inscrivent pas ou abandonnent l'école secondaire. Dans certains pays, les filles sont exclues de l'école pour une période après leur grossesse alors que d'autres ne permettent pas aux filles de retourner dans la même école après leur grossesse. Au **Niger**, la Décision N° 65/MEN/DEST/EX (1998) exclut temporairement de l'école les filles qui tombent enceinte et les exclut définitivement dans le cas où elles se marient⁴³. Au **Rwanda**, les filles qui tombent enceinte voient leur scolarité suspendue pour une année⁴⁴. En mars 2015, le Ministère

⁴⁰ Rapport AGDI Afrique du Sud, 2016.

⁴¹ Ministère de l'Egalité entre les Genres et du Bien-être Infantile [Namibie] (2014).

⁴² Nations Unies (1979 : Article 10 (f)).

⁴³ Nations Unies, Comité CEDAW (2017a : para. 29 (b)).

⁴⁴ Nations Unies, Comité CEDAW (2017b).

de l'Education du **Sierra Leone** a mis en place une politique empêchant les « filles visiblement enceintes » d'assister à l'école et de passer leur *Examen du Certificat d'Education de Base*⁴⁵.

Même quand des « politiques de réintégration » existent, des sanctions sociales sévères et des considérations de coûts rendent difficile, pour les élèves enceintes ou mères, de retourner à l'école. Au **Swaziland**, même si les politiques gouvernementales dictent que les filles peuvent retourner à l'école après leur grossesse, en pratique, les mères adolescentes ne retournent pas dans la même école car la communauté et les écoles s'y opposent souvent⁴⁶. En **Afrique du Sud**, en raison des attitudes et pratiques négatives des enseignants et de leurs pairs, seulement environ une fille enceinte sur trois retourne à l'école après l'accouchement, même si la loi les autorise à le faire⁴⁷. Aux **Seychelles**, la *Politique sur la Grossesse, 2008*, comporte des provisions pour que les étudiantes enceintes puissent réintégrer le système scolaire. Cependant, une étude sur cette politique a révélé que seul un petit pourcentage de filles enceintes retourne à l'école après l'accouchement, principalement à cause de problèmes financiers et du manque d'infrastructures de garde d'enfant abordables.

D'autres facteurs importants qui contribuent à l'abandon de l'école par les filles incluent la violence de genre dans ou sur le chemin d'aller et retour à l'école, par des membres de la communauté, y compris les enseignants et le manque d'enseignantes qui puissent servir d'inspiration aux filles adolescentes. Au **Swaziland**, 1 fille sur 3 a expérimenté une forme de violence sexuelle quand elle atteint 18 ans⁴⁸. Presque un tiers des cas rapportés de filles forcées ou contraintes au sexe au **Sierra Leone** est perpétué par un enseignant masculin⁴⁹. Au **Tchad** et en **Guinée**, moins de 12 pour cent des enseignants de secondaire étaient des femmes en 2012⁵⁰.

Le fait que certains étudiant ne puissent bien s'adapter à un cursus strictement académique peut aussi les mener à s'absenter de l'école et finalement abandonner l'école totalement. Pour gérer cela, toutes les écoles secondaires des **Seychelles**, depuis 2011, offrent un programme d'Education et de Formation Technique et Spécialisée en partenariat avec les institutions de formation post-secondaires et les entreprises qui prennent les étudiants en charge. Les élèves peuvent opter pour rejoindre ce programme pendant les deux dernières années de la scolarité secondaire. La grande majorité des élèves choisissant cette option sont des garçons, même si le nombre de filles augmente progressivement – d'un ratio de 1 : 7 en 2011 à 1 : 3 en 2014⁵¹. A **Maurice**, les garçons constituaient les deux tiers des inscriptions totales dans les écoles offrant une éducation pré-spécialisation en 2016. En 2013, 4.2 pour cent des femmes ont suivi une formation spécialisée au **Sierra Leone**, comparé à 7.1 pour cent des hommes, avec une préférence des femmes pour les études de restauration, coiffure et teinture gara alors que les cursus les plus communs pour les hommes sont la charpenterie, la maçonnerie et la mécanique automobile⁵².

D'autres facteurs entraînant des abandons sont la valeur accordée à l'éducation et le besoin de contribuer aux activités du foyer. Pour l'*Etude Générale des Foyers* réalisée en **Afrique du Sud** en 2015, 7.6 pour cent des 7 à 15 ans et 9.5 pour cent des 16 à 18 ans ont affirmé que la raison de leur absence était qu'ils considéraient l'éducation comme inutile⁵³. Le *Rapport de Suivi de l'Education pour Tous, 2015* pour l'**Afrique sub-saharienne** montrait qu'en **Namibie**, les garçons sont retirés de l'école pour faire paître les troupeaux⁵⁴. Au **Libéria**, les filles abandonnent l'école et sont recrutées par la société secrète Sande⁵⁵.

⁴⁵ Nations Unies, Comité CRC (2016).

⁴⁶ Ministère de l'Education et de la Formation [Swaziland] (2015).

⁴⁷ UNESCO (2015c: p. 28).

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ UNESCO (2015b).

⁵⁰ UNESCO (2015b).

⁵¹ Ministère de l'Education [Seychelles] (2014).

⁵² Statistiques du Sierra Leone (2015).

⁵³ Département de l'Education de Base [Afrique du Sud] (2016).

⁵⁴ UNESCO (2015b: p. 6).

⁵⁵ Nations Unies, Comité CEDAW (2015: para. 35 (a)).

En parallèle de réduire les coûts de la présence à l'école (voir Encadré 3) et de lois rendant la scolarité obligatoire, les gouvernements peuvent lancer des opérations efficaces en termes de coûts qui peuvent augmenter les inscriptions et le maintien des garçons et filles dans le système d'éducation formelle. Celles-ci comprennent : augmenter la construction des écoles à proximité des populations ; le recrutement d'enseignants ; augmenter la quantité et la qualité des ressources d'éducation dans des écoles qui soient adaptées aux conditions particulières ; fournir des bourses ; étendre le temps d'instruction ; assurer que les curricula des écoles soient pertinents et préparent les enfants avec des compétences pour le marché du travail et pour continuer leur éducation ; informer les familles sur les bénéfices à long terme de la scolarité ; et améliorer l'implication des parents dans la gestion des écoles⁵⁶.

L'Afrique du Sud a mis en place le *Programme National de Nutrition Scolaire* en 1994 et celui-ci a atteint 9.5 millions d'élèves pour l'année académique 2015/16, alors que le *Programme d'Initiative Provinciale de Construction d'Ecoles pour l'Accélération des Infrastructures Scolaires* a contribué à augmenter la proportion d'enfants ayant accès à des infrastructures scolaires qui respectent les normes de sécurité et les standards de base⁵⁷. En plus de lancer un programme de repas à l'école, la **Namibie** a créé des écoles mobiles pour s'assurer que les enfants des communautés nomades restent à l'école et complètent l'éducation primaire obligatoire et donne des subventions aux écoles où les élèves San sont inscrits, pour les transports et autres dépenses logistiques occasionnées⁵⁸. Au **Rwanda**, en plus de supprimer complètement les frais de scolarité, des allocations scolaires, la restauration à l'école et des systèmes de virements en liquide sont fournis par le gouvernement sur des critères de moyens, pour les enfants de foyers qui ne peuvent se permettre les autres coûts liés à l'éducation comme les uniformes ou les fournitures scolaires⁵⁹.

En termes d'interventions spécifiquement dédiées à augmenter les inscriptions des filles et leur maintien dans les écoles, sont compris la gestion des normes sociales et culturelles biaisées qui empêchent l'achèvement de l'éducation des filles, à travers des programmes de sensibilisation l'éducation à l'école, au niveau communautaire et dans et médias, et rendre les écoles plus « adaptées aux filles ». Cette dernière inclut ce qui suit ⁶⁰:

- Construire des écoles de façon pratique, à proximité des domiciles des filles ;
- Fournir des infrastructures sanitaires non-mixtes, spécialement pour les élèves qui traversent leur puberté ;
- S'assurer que l'environnement scolaire est sain, sûr et libre de toute violence de genre ;
- Fournir des curricula et manuels sans stéréotypes de genres ;
- Recruter plus d'enseignantes ; et
- S'assurer que le recrutement, le déploiement et la formation des enseignants soit non-discriminatoire en termes de genre.

L'Encadré 4 résume l'impact des écoles « adaptées aux filles » sur l'inscription des filles dans les écoles primaires au **Burkina Faso**.

ENCADRE 4 LES EFFETS DES ECOLES « ADAPTEES AUX FILLES » SUR L'INSCRIPTION EN PRIMAIRE AU BURKINA FASO

⁵⁶ Ganimian et Murnane (2016).

⁵⁷ Nations Unies, Conseil des Droits de l'Homme (2017).

⁵⁸ Nations Unies, Conseil des Droits de l'Homme (2015a).

⁵⁹ Nations Unies, Conseil des Droits de l'Homme (2015b).

⁶⁰ Clarke (2011); Herz and Sperling (2004); Kremer et Holla (2009).

En 2005, le gouvernement du Burkina Faso a institué le programme *Burkinabe Response to Improve Girls' Chances to Succeed* (BRIGHT) financé par la Millenium Challenge Corporation. Le but du programme était d'augmenter l'inscription des filles dans les écoles primaires en mettant en œuvre un même ensemble d'interventions d'éducation dans 132 villages. L'une des composantes du programme consistait en la construction d'écoles avec des ressources suffisantes, ce qui incluait des salles de classe, des bureaux, des chaises, l'hébergement des enseignants, des toilettes séparées pour les garçons et les filles et de l'eau propre. Des interventions complémentaires comprenaient des repas gratuits à l'école, des kits de scolarité et des manuels, des rations à emporter à domicile pour les filles sur la base de l'assiduité, des campagnes d'information sur les bénéfices de l'éducation des filles, le placement de plus d'enseignantes et une formation à la sensibilité au genre pour les enseignants et les représentants scolaires. Le programme a amélioré l'inscription de 19 pour cent, et amélioré l'inscription des filles de près de 5 pour cent plus que celle des garçons.

Source : Kazianga et al. (2013).

Les pays couverts par ce rapport ont mis en place nombre de ces politiques pour empêcher l'abandon des filles et protéger celles-ci. Le Tableau 5 souligne les interventions planifiées par des plans du secteur éducatif au **Tchad**, en **Guinée**, au **Niger**, au **Sierra Leone** et au **Zimbabwe**. Les interventions les plus populaires planifiées par ces 5 pays étaient les mesures d'encouragement pour les filles suivies par des campagne de sensibilisation, un curriculum sensible au genre et la construction de toilettes privées. Les mesures d'encouragement incluent des kits de scolarité (**Tchad** et **Guinée**), des rations (**Tchad**) et des prix et bourses basés sur la performance (**Niger**).

Tableau 5 : Stratégies pour améliorer l'éducation des filles identifiées dans les plans du secteur de l'éducation, pays sélectionnés

Pays	Campagnes de sensibilisation	Recrutement d'enseignantes	Mesures d'encouragement pour les filles	Ecoles de filles / internats	Support aux communautés	Renforcement des capacités*	Fonds scolaires	Curriculum non-discriminatoire sur le genre	Formation au genre pour les enseignants	Clubs de filles	Cours de soutien pour les filles	Lutte contre la violence	Construction de toilettes privées	Construction de points d'accès à l'eau
Tchad			●											
Guinée	●		●			●		●	●			●	●	●
Niger	●	●	●			●		●	●				●	
Sierra Leone	●		●								●		●	
Zimbabwe								●				●		

Source : Partenariat Mondial pour l'Education (2017 : Annex 4).

Note : * = Renforcement des capacités des comités de gestion des associations de femmes.

Nombre de pays ont des politiques de réintégration ou de continuation pour les élèves enceintes. La **Namibie**, le **Rwanda**, les **Seychelles**, le **Sierra Leone**, l'**Afrique du Sud** et le **Swaziland** ont des politiques qui incluent des provisions pour que les filles tombant enceinte puissent retourner à l'école après avoir accouché en toute sécurité⁶¹. Les politiques en **Namibie** et au **Rwanda** plaident pour une période d'attente d'un an, alors que les élèves enceintes d'**Afrique du Sud** ont une période d'attente de deux ans avant que les filles ne puissent réintégrer l'école, pour les intérêts des droits de l'enfant. La politique d'**Afrique du Sud** a été remise en question par un cas judiciaire en 2013, où la Cour a déterminé qu'elle enfreignait les droits constitutionnels des élèves enceintes et devait être revue⁶². En **Namibie**, même si la règle de l'année d'absence s'applique également aux garçons qui ont fait tomber une fille

⁶¹ Respectivement, la Politique de Prévention et de Gestion des Grossesses des Elèves dans le Secteur Educatif (2009), La Politique de Grossesse (2008), le Décret sur l'Education (2004) et la Prévention et Gestion des Grossesses des Elèves (2007).

⁶² Nations Unies, Conseil des Droits de l'Homme (2017 : para. 79).

enceinte, ceux-ci sont rarement identifiés⁶³. Aux **Seychelles**, la politique a été revue pour s'assurer que les élèves enceintes et les jeunes mères soient mieux soutenues psychologiquement et financièrement pour continuer leurs études. Les élèves enceintes et mères d'**Afrique du Sud** ont accès à des virements en liquide inconditionnels pour pouvoir continuer leurs études⁶⁴. Même s'il n'y a pas encore de politique spécifique à **Maurice**, les filles enceintes ont le droit de retourner à l'école pour poursuivre leur éducation après avoir donné naissance à leur enfant.

Au **Rwanda**, la Fondation Imbuto récompense les filles les plus performantes dans les différents cycles scolaires à travers la *Campagne de Promotion de l'Education des Filles*, lancée en 2005 sous le commandement de la Première Dame⁶⁵. Le **Libéria** offre une bourse spéciale aux filles qui se spécialisent en sciences de l'éducation et de la nature⁶⁶. Le **Tchad**, la **Guinée**, le **Libéria**, le **Niger** et le **Rwanda** ont développé des politiques d'éducation des filles⁶⁷, alors que des unités dédiées à la promotion de l'inscription des filles ont été mises en place dans les écoles par le ministère responsable de l'éducation au **Libéria** (Unités Genre et Education) et au **Niger** (Directorat pour la Promotion de l'Inscription des Filles à l'Ecole). Le **Sierra Leone** a un *Code de Conduite pour les Enseignants et Autre Personnel Educatif* (2009) pour, entre autres, s'assurer que les abus sexuels et le harcèlement dans les écoles sont détectés et punis. L'Encadré 5 résume les objectifs et les actions clés identifiées dans la politique pour l'éducation des filles au **Rwanda**.

ENCADRE 5 INTERVENTIONS PLANNIFIEES PAR LA POLITIQUE D'EDUCATION DES FILLES, 2008 AU RWANDA

L'objectif global de la Politique est de guider et promouvoir des actions durables pour éliminer progressivement les disparités entre les genres, dans l'éducation et la formation comme dans les structures de gestion.

Certaines des actions clés considérées par la Politique incluent :

- La désagrégation et l'analyse massive par le genre dans tous les rapports, collections et données et recherches pour développer un système de suivi pour tous les élèves scolaires ;
- Fournir des moyens alternatifs et non-formels d'éducation pour les enfants (centres de rattrapage) qui ne peuvent pas être présents à l'école formelle et introduire des moyens d'évoluer entre les deux systèmes ;
- Renforcer l'éducation sexuelle et à la vie de famille dans le curriculum scolaire ;
- Etablir et augmenter le nombre d'écoles techniques dans chaque Province pour offrir des programmes d'éducation variés pour les filles et les garçons ;
- Fournir des infrastructures séparées pour les filles et les garçons, particulièrement les toilettes et cours de récréation ;
- Fournir des allocations et des bourses pour les zones où les taux de rétention et d'achèvement sont bas ; et
- Développer des lois, codes de conduite pour les enseignants et les élèves, pour protéger les enfants aux besoins spéciaux, spécialement les filles, des abus sexuels, physiques et mentaux.

Actions affirmatives pour augmenter l'accès et la participation des filles dans l'éducation secondaire et supérieure :

- Revoir les méthodes d'enseignement et d'examen de la progression de l'apprentissage dans les écoles secondaires et les institutions d'éducation supérieure pour s'assurer que la participation des filles n'est pas inhibée ;
- Fournir des cours de rattrapage pour les filles qui risquent d'échouer ou d'abandonner l'éducation secondaire ou supérieure et accorder une importance spéciale à la réintégration des filles tombées enceintes pendant leur éducation ;

⁶³ Ministère de l'Education, des Arts et de la Culture [Namibie] (2016).

⁶⁴ Note UNESCO sur les grossesses précoces et non désirées.

⁶⁵ Site web de la Fondation Imbuto (2017). Disponible ici : <http://imbutofoundation.org/>

⁶⁶ Nations Unies, Comité CEDAW (2014).

⁶⁷ Partenariat Mondial pour l'Education (2017), Ministère de la Prospérité Sociale, du Genre et des Enfants [Sierra Leone] (2014) et Rapport AGDI Rwanda.

- Fournir des cours de rattrapage intensifs pendant les vacances aux filles qui veulent intégrer des domaines principalement masculins ;
- Fournir des frais de scolarité gratuits pour 20 filles par ans qui se qualifient pour une formation et une éducation en science et/ou technologie ;
- Sensibiliser les familles et les communautés locales à travers les associations de parents d'élèves à propos de l'importance pour les filles de compléter leur éducation formelle ;
- Considérer des points supplémentaires pour les filles ou abaisser le pallier de points nécessaire à l'entrée dans l'éducation supérieure ;
- Définir des objectifs contraignants pendant 5 ans (50 :50) pour l'inscription des filles et des garçons dans les institutions où les filles sont sous-représentées ;
- Construire plus d'internats de filles uniquement et les établir comme centres d'excellence pour démontrer les réussites scolaires des filles ;
- Travailler à un équilibre 50 : 50 dans le recrutement des professeurs principaux et des principaux hommes et femmes ; et
- Identifier et former les femmes qui ont du potentiel aux niveaux d'entrée et intermédiaire en management et accélérer leur institution à des positions de gestion de l'éducation.

Source : Ministère de l'Education [Rwanda] (2008).

[A actualiser] Le tableau A1 mesure à quel point les gouvernements ont tenu les engagements régionaux et globaux pour prévenir l'abandon scolaire des filles et protéger celles-ci dans les pays couverts par ce rapport. Les pays se sont accordés de bonnes notes sur les mécanismes institutionnels et l'engagement politique. **Maurice** et les **Seychelles** ont obtenu un score de plus de 80 pour cent sur cet indicateur, alors que la **Guinée** et l'**Afrique du Sud** ont obtenu moins de 60 pour cent. Quelques-unes des politiques prises au **Libéria** pour promouvoir l'éducation des filles sont détaillées dans l'Encadré 6.

ENCADRE 6 SELECTION D'INTERVENTIONS POUR AMELIORER L'EDUCATION DES FILLES AU LIBERIA

- La *Politique d'Education des Filles* (2006), approuvée.
- Le *Décret de Réforme de l'Education* de 2011. En termes d'avancement de l'éducation des filles à tous les niveaux, le Décret vise à :
 - i. L'éducation gratuite et obligatoire pour tous les élèves des écoles primaires nationalement.
 - ii. Recruter et former plus d'enseignantes ;
 - iii. Fournir des conseils dans les écoles pour les filles ;
 - iv. Mettre en œuvre les sanctions appropriées contre les enseignants qui commettent des abus sexuels ou agressent les élèves ;
 - v. Offrir des compétences de vie à l'école pour améliorer l'estime d'elles-mêmes des filles ; et
 - vi. Augmenter la disponibilité de bourses pour les filles.
- La *Politique d'Education des Filles*, revue en 2013 pour s'aligner avec le *Décret de Réforme de l'Education*.
- L'Unité d'Education au Genre du Ministère de l'Education sensibilise pour promouvoir le rapport, l'enquête et la persécution des violences de genre.

Source : Nations Unies, Comité CEDAW (2014).

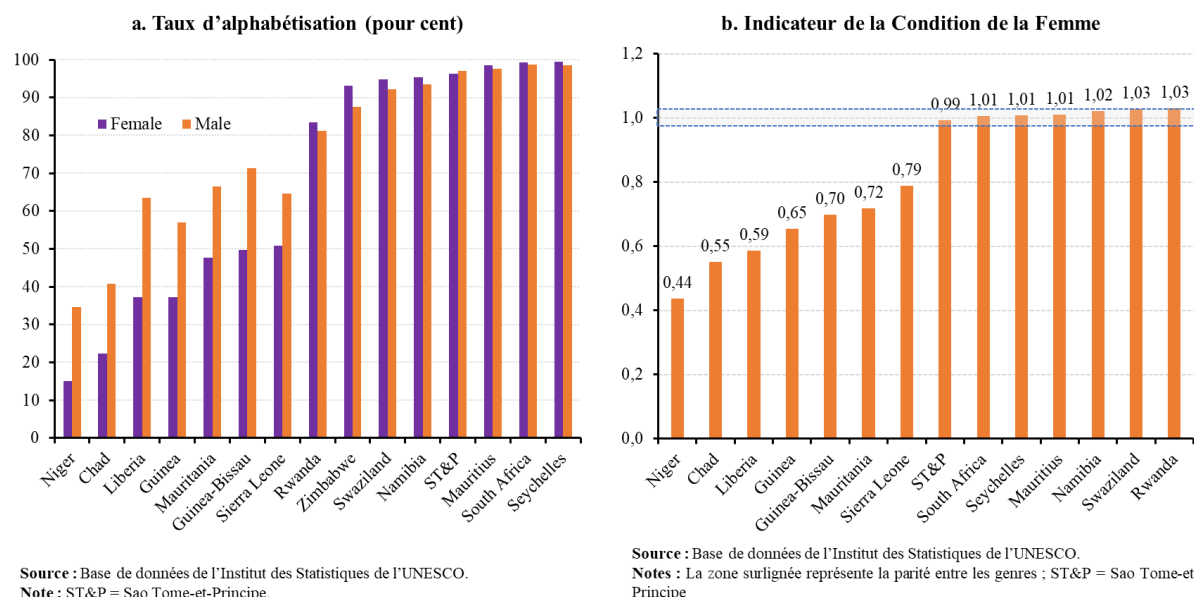
Taux d'alphabétisation

« Les Etats Signataires doivent accomplir des actions positives spécifiques pour promouvoir l'alphabétisation parmi les femmes. »⁶⁸

⁶⁸ Union Africaine (2003 : Article 12(2)(a)).

La participation à l'éducation formelle est importante pour s'assurer que les hommes et les femmes participent pleinement à la vie politique et économique de leurs communautés et améliorent en conséquence leur santé et leur prospérité sociale ainsi que celles de leurs enfants.

Graphique 6 : Taux d'alphabétisation pour les jeunes âgés de 15-24 ans par sexe et Indicateur de la Condition de la Femme (ICF), 2007-2016.



Les taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient supérieurs à 80 pour cent pour les deux sexes et il y a parité entre les genres dans les taux d'alphabétisation au **Rwanda**, dans les **Petits Etats Insulaires en Développement** et dans les **pays d'Afrique du Sud** couverts par ce rapport (Graphique 6). A part **Sao Tome-et-Principe**, les taux d'alphabétisation des jeunes femmes sont aussi plus élevés que ceux des jeunes hommes dans ces pays. Pour les autres **pays d'Afrique Centrale et Ouest**, les taux d'alphabétisation des jeunes femmes étaient en dessous de 51 pour cent et il y a de sévères disparités en défaveur des filles, en termes de taux d'alphabétisation, en particulier au **Tchad**, au **Libéria** et au **Niger**. L'Encadré 7 détaille les efforts du **Libéria**, des **Seychelles**, du **Sierra Leone** et du **Swaziland** pour améliorer l'alphabétisation.

ENCADRE 7 PROGRAMMES D'ALPHABETISATION AU LIBÉRIA, SEYCHELLES, SIERRA LEONE ET SWAZILAND

Les **Seychelles** et le **Swaziland** ont atteint la parité entre les genres dans les taux d'alphabétisation des jeunes, avec des taux supérieurs à 90 pour cent pour les deux sexes (Graphique 6). Les jeunes femmes au **Libéria** et **Sierra Leone** sont désavantagées en termes de taux d'alphabétisation.

Libéria. Adopté en 2011, l'*Education de Base Alternative* est un programme d'éducation non-formel qui cible les jeunes trop âgés et les adultes des deux sexes qui n'ont pas suivi de scolarité. Il inclut le planning familial, l'information sur le VIH et le SIDA, l'informatique et le développement dans son curriculum. En plus, l'*Initiative Spéciale d'Education des Filles* est un programme de cours du soir conçu pour les adolescentes enceintes, celles qui ont abandonné et les mères, dans deux des quinze contés du Libéria.

Seychelles. Le Centre d'Apprentissage pour Adultes et d'Education à Distance offre des programmes d'alphabétisation des adultes gratuits, au niveau du district. Le programme commence avec l'alphabétisation en Créole puis évolue vers l'Anglais et le Français, et la numération de base. Les cours sont offerts à trois niveaux progressifs et chaque niveau peut durer un à deux ans. Une moyenne de 120 participants par ans complète le

programme avec succès sur ces dix dernières années, une large majorité desquels sont des femmes – plus de 80 pour cent – qui ont aussi tendance à rester plus longtemps dans le programme.

Sierra Leone. En 1992, le gouvernement a établi le *Programme d'Education Non-Formelle* ciblant les filles d'âge scolaire, de 14 ans et plus, dans les communautés péri-urbaines et les villages reculés, avec peu ou pas de scolarité formelle. Les spécificités et encouragements incluaient l'enseignement gratuit, le placement/inscription dans des écoles à proximité immédiate des domiciles des élèves, des horaires de cours flexibles et raccourcis. Cela a encouragé les communautés à relâcher leurs filles, qui sont typiquement occupées aux tâches ménagères et au colportage de rue, pour suivre ces écoles moins conventionnelles.

Swaziland. Comme part de l'objectif gouvernemental de réduire l'analphabétisme, l'Institut National Sebenta au sein du Ministère de l'Education et de la Formation organise 3 programmes d'éducation générale et de formation. Ceux-ci sont : (a) *Alphabétisation de Base*, un cours de 9 mois en lecture, écriture et arithmétique avec des concentrations encourageant la sensibilisation au développement social et économique ; (b) *Anglais et Numération de Base et Post-basique*, un cursus de 2 ans qui atteint une équivalence de la Classe 4 et inclut un examen interne ; et (c) *l'Education Non-formelle Primaire Supérieure*, un programme de deux ans sur les thèmes scolaires du primaire, avec un examen interne au niveau de la classe 7.

Sources : Nations Unies, Comité CEDAW (2014), Ministère de l'Education [Seychelles] (2015), Ministère de l'Education et de la Formation [Swaziland] (2015), et Ministère de la Prospérité Sociale, du Genre et des Affaires Infantiles [Sierra Leone] (2014).

Education aux droits de l'homme

« Les Etats Signataires doivent prendre toutes les mesures appropriées pour intégrer la sensibilisation au genre et l'éducation aux Droits de l'Homme à tous les niveaux des curricula éducatifs, y compris la formation des professeurs »⁶⁹.

[A mettre à jour] Le Tableau A2 mesure l'avancée des gouvernements dans l'intégration des engagements régionaux et globaux pour intégrer l'éducation aux Droits de l'Homme à tous les niveaux du système d'éducation. Dans les pays couverts par ce rapport, les pays ont réussi de hauts scores d'engagement politique, de mécanismes institutionnels et d'implication de la société civile. Le domaine le plus faible de tous était la recherche. Le **Niger** a obtenu le score le plus haut sur cet indicateur, suivi du **Rwanda**, alors que le **Swaziland** a obtenu le score le plus faible.

En **Guinée-Bissau**, le Ministère de l'Education a introduit l'Education pour la Citoyenneté dans le curriculum scolaire à partir de l'année académique 2014/2015, pour régler les problèmes liés aux Droits de l'Homme⁷⁰. A **Maurice**, un Curriculum sur les Droits de l'Homme a été développée comme partie du programme de Sciences Sociales du Secondaire Inférieur. Au **Seychelles**, les élèves d'écoles secondaires se voient enseignés leurs droits et les devoirs du citoyen d'après la Constitution⁷¹. L'Education Citoyenne a aussi été incorporée au curriculum primaire, qui aborde les problématiques des Droits de l'Homme. En **Afrique du Sud**, un livret intitulé *La Constitution Facile pour Elèves* a été distribuée aux élèves à travers le pays⁷².

⁶⁹ Union Africaine (2003 : Article 12(1)(e)).

⁷⁰ Nations Unies, Conseil des Droits de l'Homme (2015c).

⁷¹ Nations Unies, Conseil des Droits de l'Homme (2015d).

⁷² Nations Unies, Conseil des Droits de l'Homme (2017).

Annexe

Tableau A1 : Scores des politiques pour prévenir les abandons des femmes et les protéger

	Droit	Engagement politique	Développement d'un plan	Cibles	Mécanisme institutionnel	Budget	Ressources humaines	Recherche	Engagement de la société civile	Information et dissémination	Suivi et évaluation	Augmentation des capacités	Responsabilisation	Total	Score maximal	Pourcentage (%)
Tchad															26	
Guinée	0	1	1	1	2	1	2	1	2	1	1	1	1	15	26	58
Guinée-Bissau															26	
Libéria															26	
Mauritanie															26	
Maurice	2	2	1	2	2	2	2	0	1	2	2	2	1	21	26	81
Namibie	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	2	19	26	73
Niger	2	2	2	2	2	1	1	1	1	2	1	1	1	19	26	73
Rwanda	1	2	0	0	2	1	1	1	2	2	2	1	2	19	26	73
Sao Tome-et-Principe															26	
Seychelles	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	26	26	100
Sierra Leone															26	
Afrique du Sud	1	1	2	1	1	0	1	1	1	1	2	2	1	15	26	58
Swaziland	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	1	1	19	26	73
Zimbabwe															26	

Source : Rapports Nationaux AGDI.

Tableau A2 : Scores de l'éducation aux droits de l'Homme/des Femmes.

	Droit	Engagement politique	Développement d'un plan	Cibles	Mécanisme institutionnel	Budget	Ressources humaines	Recherche	Implication de la société civile	Information et dissémination	Suivi et évaluation	Augmentation capacitaire	Responsabilisation / transparence	Total	Score maximal	Pourcentage (%)
Tchad															26	
Guinée	1	2	2	2	2	1	2	1	2	1	1	1	1	19	26	73
Guinée-Bissau															26	
Libéria															26	
Mauritanie															26	
Maurice	1	2	2	1	2	2	2	0	2	2	1	2	1	20	26	77
Namibie	2	2	2	2	2	1	1	2	1	1	1	1	2	20	26	77
Niger	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	1	2	2	24	26	92
Rwanda	2	2	1	1	2	2	2	0	2	2	2	1	2	21	26	82
Sao Tome-et-Principe															26	
Seychelles	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	26	50
Sierra Leone															26	
Afrique du Sud	2	1	2	1	1	1	1	2	2	1	2	1	1	18	26	69
Swaziland	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	26	38
Zimbabwe															26	

Source : Rapports Nationaux AGDI.

Références

ACPF (2016). *Rapport Africain sur le Bien-être Infantile 2016. Faire le bon choix : Comblent l'écart entre la politique et la pratique*. Addis Abeba : Forum Africain de la Politique de l'Enfance (ACPF).

Union Africaine (2003). *Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique*. Adopté par l'Assemblée de l'Union Africaine à Maputo le 11 Juillet 2003.

Union Africaine (2004). *Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique*.

Barro, Robert J. 1999. « Determinants of democracy. » *Journal of Political Economy*, Vol. 107(S6) : 158-183.

Canning, David et T. Paul Schultz. 2012. « The economic consequences of reproductive health and family planning. » *The Lancet*, Vol. 380 (Juillet 2012) : 167-171.

Clarke, P. (2011). « The status of girls' education in Education for All Fast Track Initiative partner countries. » *Prospects*, Vol. 41 : pp. 479–490. DOI 10.1007/s11125-011-9214-6

Département de l'Education de Base [Afrique du Sud]. 2016. *General Household Survey: Focus on Schooling 2015*.

Duflo, Esther. 2012. "Women Empowerment and Economic Development." *Journal of Economic Literature*, Vol. L (4) : 1051-1079.

Fontana, Marzia et Diane Elson (2014). « Public policies on water provision and early childhood education and care (ECEC): do they reduce and redistribute unpaid work? », *Gender & Development*, Vol. 22 (3) : pp. 459-474, DOI: 10.1080/13552074.2014.963320.

Partenariat Mondial pour l'Education (2017). *Girls' Education and Gender in Education Sector Plans and GPE-funded Programs*. Disponible à cette adresse : <http://www.ungei.org/resources/files/2017-05-gpe-gender-stocktaking-report.pdf>

Herz, Barbara et Gene B. Sperling. 2004. *What Works in Girls' Education : Evidence and Policies from the Developing World*. Council on Foreign Relations : New York.

Kazianga, Harounan, Dan Levy, Leigh L. Linden, and Matt Sloan. 2013. « The Effects of "Girl-Friendly" Schools: Evidence from the BRIGHT School Construction Program in Burkina Faso. » *American Economic Journal: Applied Economics*, Vol. 5 (2): 41-62.

Kremer, Michael et Alaka Molla. 2009. « Improving Education in the Developing World : What Have We Learned from Randomized Evaluations ? » *Annual Review of Economics*, Vol. 1 : 513-542.

Ministère de l'Education [Rwanda] (2008). *Girls' Education Policy 2008*. Disponible à cette adresse : http://www.reb.rw/fileadmin/default/templates/Policies/Girls_Education.pdf

Ministère de l'Education [Rwanda] (2011). *Early Childhood Development Policy 2011*.

Ministère de l'Education [Seychelles] (2015). *Education for All 2015 National Review Report : Seychelles*.

Ministère de l'Education et de la Formation [Royaume du Swaziland]. 2014. *Annual Education Census Report, 2014*.

Ministère de l'Education et de la Formation [Royaume du Swaziland]. 2015. *Education for All 2015 National Review Report : Swaziland*.

Ministère de la Prospérité Sociale, du Genre et des Enfants [Sierra Leone] (2014). *Country Report on Implementation of the Beijing Platform for Action*.

Ministère de l'Education, des Arts et de la Culture [Namibie] (2016). *Survey Report: Towards a New Education Act for Namibia*. Disponible à cette adresse : [https://www.moe.gov.na/files/downloads/954_MoEAC%20-%20Towards%20a%20New%20Education%20Act%20-%20Survey%20Report%20\(Febuary%202016\)%20-%20Final%20\(web%20quality\)%20\(2\).pdf](https://www.moe.gov.na/files/downloads/954_MoEAC%20-%20Towards%20a%20New%20Education%20Act%20-%20Survey%20Report%20(Febuary%202016)%20-%20Final%20(web%20quality)%20(2).pdf)

Montenegro, C. E. et Patrinos, H. A. (2014). *Comparable Estimates of Returns to Schooling Around the World*. Policy Research Working Paper 7020 : Washington, DC, Banque Mondiale.

Institut Nationale de Statistiques (2016). *Sao Tome and Principe Multiple Indicator Cluster Survey 2014, Final Report*. São Tomé, Sao Tome-et-Principe.

Organisation pour l'Unité Africaine (1990). *African Charter on the Rights and Welfare of the Child*. OUA Doc. CAB/LEG/24.9/49 (1990).

Schultz, T. Paul. 2002. « Why Governments Should Invest More to Educate Girls ». *World Development*, Vol. 30 (2): 207–225.

Sperling, G.B. et Winthrop, R. (2016). *What Works in Girls' Education: Evidence for the World's Best Investment*. The Brookings Institution : Washington D.C.

Statistiques du Sierra Leone, 2015. *Sierra Leone Labour Force 2014 Survey Report*.

Commission pour l'Education Tertiaire [Maurice] (2016). *Participation in Tertiary Education 2015*. Reduit, Maurice : TEC. Disponible à cette adresse : http://tec.intnet.mu/pdf_downloads/pubrep/Participation%20inTertiary%20Education%202015_130916.pdf

Nations Unies (1948). *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*. Proclamée le 10 Décembre 1948 à Paris. Disponible à cette adresse : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>

Nations Unies (1979). Résolution de l'Assemblée Générale 34/180. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes*. New York : Nations Unies. Adoptée par l'Assemblée Générale le 18 Décembre 1979.

Nations Unies (1989). Résolution de l'Assemblée Générale 44/25. *Convention relative aux Droits de l'Enfant*. Adoptée par l'Assemblée Générale le 20 Novembre 1989. New York : Nations Unies. Disponible à cette adresse : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

Nations Unies (1995). Déclaration et programme d'action de Beijing. *Report of the Fourth World Conference on Women*. No. 96.IV.13.

Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2014). Observations de conclusion combinées des septième à huitième rapports périodiques du Libéria. CEDAW/C/LBR/7-8.

Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2015). Observations de conclusion combinées des septième à huitième rapports périodiques du Libéria. CEDAW/C/LBR/CO/7-8.

Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2017a). Observations de conclusion combinées des septième à huitième rapports périodiques du Libéria. CEDAW/C/NGR/CO/3-4.

Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2017b). Observations de conclusion combinées des septième à neuvième rapports périodiques du Rwanda. CEDAW/C/RWA/CO/7-9.

Nations Unies, Comité pour les Droits de l'Enfant (2016). Observations de conclusion combinées des troisième à cinquième rapports périodiques du Sierra Leone. CRC/C/SLE/CO/3-5.

Fond pour l'Enfance des Nations Unies (UNICEF) (2016). *Base de données sur l'éducation de la petite enfance*.

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2015a. *Rapport mondial de suivi sur l'Education Pour Tous 2015 – Education Pour Tous 2000 – 2015 : progrès et enjeux*. Paris : UNESCO.

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2015b. *Rapport mondial de suivi sur l'Education Pour Tous 2015 – Aperçu Régional : Afrique sub-saharienne*. Paris : UNESCO.

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2015c. *Education for All Global Monitoring Report 2015 – Gender Summary*. Paris: UNESCO.

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2016). *Global Education Monitoring Report 2016: Education for people and planet - Creating Sustainable Futures for All*. Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture : Paris.

Nations Unies, Conseil des Droits de l'Homme (2015a). Rapport national soumis dans le cadre du paragraphe 5 de l'annexe de la résolution 16/21 du Conseil des Droits de l'Homme : Namibie. A/HRC/WG.6/27/ZAF/1.

Nations Unies, Conseil des Droits de l'Homme (2015b). Rapport national soumis dans le cadre du paragraphe 5 de l'annexe de la résolution 16/21 du Conseil des Droits de l'Homme : Rwanda. A/HRC/WG.6/23/RWA/1.

Nations Unies, Conseil des Droits de l'Homme (2015c). Rapport national soumis dans le cadre du paragraphe 5 de l'annexe de la résolution 16/21 du Conseil des Droits de l'Homme : Guinée-Bissau. A/HRC/WG.6/21/GNB/1.

Nations Unies, Conseil des Droits de l'Homme (2015d). Rapport national soumis dans le cadre du paragraphe 5 de l'annexe de la résolution 16/21 du Conseil des Droits de l'Homme : Seychelles. A/HRC/WG.6/24/SYC/1.

Nations Unies, Conseil des Droits de l'Homme (2017). Rapport national soumis dans le cadre du paragraphe 5 de l'annexe de la résolution 16/21 du Conseil des Droits de l'Homme : Afrique du Sud. A/HRC/WG.6/24/NAM/1.